

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1^{er} août 2023, à 19 h, à la salle de délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Normand Poulin
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Est absent :

Monsieur le conseiller : Fabien Lacorre

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général et greffier-trésorier, Patrick Lachance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2023.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation de signataires - Protocole d'entente intermunicipale avec la Municipalité régionale de Comté des Etchemins relativement à l'exploitation de la part de la Municipalité de Lac-Etchemin d'un système en commun d'assainissement des eaux usées.
 - 4.2 Autorisation du Conseil municipal pour la radiation de la résolution numéro 179-07-2023-SP-1 adoptée lors de la séance extraordinaire le mardi 11 juillet 2023.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Résolution d'embauche et autorisation de signature - Entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2023-2024.
 - 5.2 Autorisation de signataires - Protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien (Année-Code géographique 2023-28053) - Dossier no. KQP33882 - GDM 20221216-017.
 - 5.3 Report de travaux - Réfection de deux (2) ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération - Dossier GDP77332-MTQ-20221025-010.
 - 5.4 Adjudication du contrat de gré à gré pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage pour l'hiver 2023-2024.

5.5 Autorisation de signature - Modification au contrat de travail pour le coordonnateur aux travaux publics.

5.6 Autorisation de signature - Entente de retraite anticipée avec l'employé numéro 32-0056.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juillet 2023 et du rapport comparatif.

6.2 Adoption d'un deuxième projet de résolution relatif à une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'ajout de l'usage d'une épicerie sur le lot numéro 6 331 941, dans la zone 30-P, 199, rue du Sanatorium (Église).

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Résolution d'embauche pour M. Philippe Pouliot comme journalier auxiliaire.

7.2 Confirmation et acceptation - Embauche de quatre (4) entraîneuses pour le soccer - Saison 2023.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Motion de félicitations - Monsieur Patrick Gourde.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

Dépôt des lettres de remerciements de la Fondation Sanatorium Bégin, de L'Essentiel des Etchemins, de Nouvel Essor et de Moisson Beauce.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a) Soirée-bénéfice pour le CALACS Chaudière-Appalaches, vendredi le 29 septembre 2023 au Club de golf de Saint-Georges.

b) Demande de commandite de l'organisation Pro-Lac.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

180-08-2023

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

181-08-2023

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 JUILLET 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 11 JUILLET 2023

Considérant que des copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues respectivement les mardis 4 et 11 juillet 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le mardi 4 juillet 2023 et de la séance extraordinaire tenue le mardi 11 juillet 2023, tel que rédigés par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

182-08-2023

4.1

AUTORISATION DE SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES ETCHEMINS RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN D'UN SYSTÈME EN COMMUN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Camil Turmel et M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, soient mandatés pour signer le protocole intermunicipale avec la Municipalité régionale de Comté des Etchemins relativement à l'exploitation de la part de la Municipalité de Lac-Etchemin d'un système en commun d'assainissement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité.

183-08-2023

4.2

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA RADIATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 179-07-2023-SP-1 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 11 JUILLET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise la radiation, dans le procès-verbal, de la résolution numéro 179-07-2023-SP-1 adoptée lors de la séance extraordinaire le mardi 11 juillet 2023;

QUE cette résolution soit considérée nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

184-08-2023
5.1

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE POUR LA BRIGADE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme l'engagement de Mme Lucette Belletête comme brigadière scolaire, le tout effectif à la date d'embauche soit le 29 août 2023;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise, par la présente résolution, la signature d'une entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2023-2024;

QUE les termes de l'entente de service soient acceptés par la direction générale et fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente à intervenir entre la municipalité et Mme Belletête pour l'année 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

185-08-2023
5.2

AUTORISATION DE SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN (ANNÉE-CODE GÉOGRAPHIQUE 2023-28053) - DOSSIER NO. KQP33882 - GDM 20221216-017

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Camil Turmel et M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, soient mandatés pour signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien - (Année-Code géographique 2023-28053) - Dossier n°. KQP33882 - GDM 20221216-017.

Adoptée à l'unanimité.

186-08-2023
5.3

REPORT DE TRAVAUX - RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ACCÉLÉRATION - DOSSIER GDP77332-MTQ-20221025-010

Considérant que la convention d'aide financière a été signée par les parties relative aux travaux de réfection de deux (2) ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération - Dossier GDP77332-MTQ-20221025-010;

Considérant que selon l'article 15 de l'article 3 de la convention, le bénéficiaire s'engage à réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois à partir de la date apparaissant sur la lettre d'annonce du Ministre ou, reconformer au Ministre par résolution de son conseil, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période, son intention de terminer les travaux autorisés selon un nouvel échéancier de réalisation, lequel ne peut excéder un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce du Ministre;

Considérant que la municipalité ne pourra réaliser lesdits travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois en raison de la disponibilité des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la municipalité reporte la réalisation des travaux de réfection de deux (2) ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération - Dossier GDP77332-MTQ-20221025-010 selon l'échéancier détaillé ci-joint, lequel n'excédera pas le délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce du Ministre et selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

187-08-2023
5.4

ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE POUR L'HIVER 2023-2024

Considérant que la municipalité a procédé de gré à gré pour la fourniture et la livraison de 1 700 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 (pierres concassées lavées) pour l'hiver 2023-2024;

Considérant que le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat pour la fourniture et, la livraison d'abrasif de déglacage AB-10 (pierres concassées lavées) pour l'hiver 2023-2024 selon les termes et conditions soumis le 20 juillet 2023, à l'entreprise « Excavations Lafontaine & Fils inc. »;

Considérant que l'entreprise « Excavations Lafontaine & Fils inc. » s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie de gré à gré à l'entreprise «Excavations Lafontaine & Fils inc.» le contrat pour la fourniture et la livraison de 1 700 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 (pierres concassées lavées) pour l'hiver 2023-2024 au prix de 20,70 \$ /tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, pour un montant total de 35 190 \$, en référence aux montants déposés en date du 20 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

188-08-2023
5.5

AUTORISATION DE SIGNATURE - MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le coordonnateur aux travaux publics de la Municipalité de Lac-Etchemin occupe le poste depuis le 11 juillet 2022;

Considérant qu'il avait été convenu qu'une évaluation de rendement serait effectuée après une année complète de service par le Directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement;

Considérant que l'évaluation de rendement est très positive et que nous sommes très satisfaits de la prestation de travail du coordonnateur aux travaux publics;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire actualiser le salaire du coordonnateur aux travaux publics selon la Politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre pour les années 2021 à 2025 en ajustant son salaire à celui prévu en 2023 pour le poste de coordonnateur aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

D'autoriser M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin un contrat de travail actualisé relatif aux conditions de travail de M. Serge Vachon, coordonnateur aux travaux publics, et ce, rétroactivement au 30 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

189-08-2023
5.6

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RETRAITE ANTICIPÉE
AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0056**

Considérant que l'employé numéro 32-0056 était à l'emploi de la Ville depuis le 29 décembre 1997;

Considérant que le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 179-07-2023-SP-1 lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le mardi 11 juillet 2023 concernant la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0056;

Considérant que suite à l'adoption de la résolution numéro 179-07-2023-SP-1, le 11 juillet 2023, des discussions ont eu lieu entre les représentants de la Municipalité du Lac-Etchemin et l'employé numéro 32-0056;

Considérant qu'au terme de ces discussions, il fut convenu d'annuler la fin d'emploi pour y substituer une entente pour retraite anticipée;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire entériner cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la fin d'emploi faisant l'objet de la résolution numéro 179-07-2023-SP-1 adoptée le 11 juillet 2023 soit considérée nulle et sans effet;

QUE soit entérinée l'entente pour retraite anticipée intervenue entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'employé numéro 32-0056;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance, soit autorisé à signer cette entente de même que tout document y afférent pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE soit mandaté le directeur général et greffier-trésorier afin d'assurer l'application de cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

**6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE
CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE JUILLET 2023
ET DU RAPPORT COMPARATIF**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juillet 2023 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

190-08-2023
6.2

**ADOPTION D'UN DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À UNE
DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE D'UNE**

ÉPICERIE SUR LE LOT NUMÉRO 6 331 941, DANS LA ZONE 30-P, 199, RUE DU SANATORIUM (ÉGLISE)

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur ;

Considérant que ledit règlement permet d'autoriser, sous certaines conditions, un usage non autorisé dans une zone et de le rendre conforme au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que ledit règlement permet de rendre réputé conforme, sous certaines conditions, un usage de type Commerce et services locaux et régionaux, plus spécifiquement pour l'usage épicerie-dépanneur de quartier d'une superficie de moins de 200 m², au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de PPCMOI en vertu de l'article 2.1 (Objet d'une demande) du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que ladite demande de PPCMOI respecte les critères édictés aux articles 2.2 et 2.3 règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant qu'un avis public a paru sur le site internet de la municipalité et affiché dans le hall de l'Édifice municipal annonçant la tenue d'une consultation publique le 1^{er} août 2023;

Considérant la tenue d'une consultation publique le 1^{er} août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la demande de PPCMOI numéro 2023-156 soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin de manière à rendre conforme un usage « épicerie communautaire » sise sur le lot numéro 6 331 941, soit le 199, rue Sanatorium (Église), et ce, pour les raisons suivantes :

- Le projet n'impliquera aucun changement au niveau de la qualité de vie du secteur, ni au niveau de l'aspect extérieur du bâtiment;
- La superficie utilisée ne pourra pas dépasser 200 m²;
- Cette autorisation est autorisée à l'organisme communautaire « Épicerie POP » et ne pourra pas être relayée à un autre organisme privé. De plus, seul cet usage pourra être exercé sur ce site et ne pourra être remplacé par une autre;
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés. Selon l'article 7.5.11 du plan d'urbanisme, l'affectation publique autorise dans son aire les fonctions de type « Commerce locaux et régionaux ». En conséquence, un tel usage peut être autorisé dans la zone 30-P et notamment sur le lot numéro 6 331 941, soit le 199 rue du Sanatorium;
- les membres du Conseil municipal considèrent que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 3 du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 26 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

191-08-2023
7.1

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR M. PHILIPPE POULIOT COMME JOURNALIER AUXILIAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Philippe Pouliot comme journalier auxiliaire, à l'échelon #1, le tout effectif à la date d'embauche soit le 31 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

192-08-2023
7.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DE QUATRE (4) ENTRAÎNEUSES POUR LE SOCCER - SAISON 2023

Considérant que le nombre d'inscriptions est satisfaisant pour la tenue de l'activité du soccer pour la saison 2023;

Considérant que le gérant d'aréna/animation loisirs et sports recommande l'engagement de Jennylee-Kate Gourde, Laëtitia Rodrigue, Laura Lachance et Mégan Lavallée-Laflamme comme entraîneuses de soccer pour la saison 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme par la présente, l'embauche de Jennylee-Kate Gourde, Laëtitia Rodrigue, Laura Lachance et Mégan Lavallée-Laflamme comme entraîneuses pour l'activité du soccer pour la saison 2023, le tout effectif à la date d'embauche soit le 12 juin 2023, au taux horaire de 15 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - M. PATRICK GOURDE

Monsieur le conseiller, Guyda Deblois, présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur de M. Patrick Gourde du Garage B. Dupont Autos de Lac-Etchemin qui a été reconnu meilleur vendeur de véhicules GM au Canada pour une 4^e année consécutive en 2022.

Le vendeur numéro au Canada a vendu 484 véhicules neufs en 2022. Le Conseil municipal tient à féliciter chaleureusement le résident de Lac-Etchemin pour son 4^e titre consécutif de meilleur vendeur.

Camil Turmel
Maire

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

193-08-2023
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juillet 2023 pour la somme de 1 136 781,18 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 1 024 426,56 \$ et déboursés directs : 112 354,62 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt des lettres de remerciements de la Fondation Sanatorium Bégin, de L'Essentiel des Etchemins, de Nouvel Essor et de Moisson Beauce.

11. AFFAIRES NOUVELLES :

11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :

194-08-2023
11.1-a)

SOIRÉE-BÉNÉFICE POUR LE CALACS CHAUDIÈRE-APPALACHES, VENDREDI LE 29 SEPTEMBRE 2023 AU CLUB DE GOLF DE SAINT-GEORGES

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets de participation au coût de 100 \$, pour un total de 200 \$, à titre de commandite pour la soirée-bénéfice du CALACS Chaudière-Appalaches le vendredi 29 septembre 2023 au Club de golf de Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité

195-08-2023
11.1-b)

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ORGANISATION PRO-LAC

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 287,44 \$ à titre de commandite à l'organisation Pro-Lac.

Adoptée à l'unanimité

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et

dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Joan Gagnon propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER